



Facture septembre 2011 sfr

Par **Malikamodel**, le **20/08/2012 à 15:09**

Bonjour, suite à un appel donné aux services sfr, l'opérateur en a profité pour m'informer que j'étais redevable de 1317.62€ de facture de septembre 2011; Or comme je lui ai répondu, je n'ai reçu aucune relance, aucune limitation de ligne et surtout aucune demande de prélèvements pour cette somme. Ai-je le droit ou la possibilité de refuser de régler cette somme assez élevée? Et si oui, quelles sont les démarches à faire? Il y a moins d'une heure j'ai pris un échéancier avec eux mais si je suis dans mon droit d'éviter de régler cette facture je le ferais valoir. Sachant que cette facture est suite à un voyage de 3 semaines au Maroc et que je n'avais pas été informé des manipulations à effectuer pour déconnecter les connexions automatiques à l'étranger. Le service sfr a fait un avoir de 445€ suite à la facture suivante de octobre 2011 de 445€ et un remboursement de 448.91€. Au lieu de directement faire passer l'avoir sur la facture de 1317.62€ de Septembre 2011. Merci de votre aide